



AVIS MODIFICATIF D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2023

Filière technique - Catégorie B (Femme/Homme)

(Arrêté d'ouverture n° 2022-99 du 11 juillet 2022 et Arrêté modificatif n° 2022-141 du 27 octobre 2022)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France, les Centres de gestion de la région Centre-Val de Loire
Le Centre de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 1^{re} CLASSE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE
<p>Ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 6^e échelon du grade de technicien principal de 2^e classe et d'au moins trois années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p> <p>Liste des spécialités ouvertes :</p> <ul style="list-style-type: none">1° Bâtiments, génie civil ;2° Réseaux, voirie et infrastructures ;3° Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;4° Aménagement urbain et développement durable ;5° Déplacements, transports ;6° Espaces verts et naturels ;7° Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;8° Services et intervention techniques ;9° Métiers du spectacle ;10° Artisanat et métiers d'art. <p>Toutefois, pour la session 2023 et en application des dispositions transitoires du décret n° 2022-1200 du 31 août 2022, pourront être admis à concourir, sans possibilité d'anticipation, les candidats remplissant les anciennes conditions au plus tard le 31 décembre 2023, soit justifier d'1 an dans le 5^e échelon du grade de technicien principal de 2^e classe et d'au moins 3 ans de service effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.</p>	<p style="text-align: center;">Judi 13 avril 2023</p> <p>dans les locaux de Centrex à Noisy-le-Grand (93) et/ou ceux du Centre de gestion à Lieusaint (77) (selon le nombre de candidats admis à concourir).</p>

**La période de préinscription en ligne, de demande et de retrait des dossiers est fixée
du 18 octobre au 23 novembre 2022 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr**. ou à défaut, par courrier adressé au Centre de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAINT Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt de dossiers) est arrêtée au 1^{er} décembre 2022.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) au 10 Points de Vue, CS 40056,
77564 LIEUSAINT Cedex ou déposés à l'accueil du Centre de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre de gestion
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Chevalier de l'ordre national du Mérite**